

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Il n'y a pas unanimité.

M. Noble: Monsieur l'Orateur, lorsque ce gouvernement a assumé ses fonctions, il y a trois ans, un esprit d'animation et de curiosité régnait dans le pays. Aucun d'entre nous, j'en suis sûr, n'a pu s'en défendre. Le Canada post-centenaire allait être le témoin d'un renouveau. Le parti libéral avait apparemment acquis une nouvelle direction, un nouveau genre et un tout nouveau gouvernement. On entendait de nouvelles phrases comme la «démocratie de participation», la «société juste», le «fédéralisme coopératif» et la «nouvelle politique». Ce n'était pas vraiment des expressions nouvelles, car elles avaient eu cours un certain moment. La différence était qu'on s'en servait comme techniques pour un programme politique, ce qui leur donnait un halo de mystère et de nouveauté. Nous étions tous curieux, bien sûr, de voir comment on mettrait en pratique de tels slogans. Et nous voici, trois ans plus tard, en train de débattre un amendement dans le cadre d'un Livre blanc qui était un essai maladroit et infructueux de démocratie active, un bill qu'on ne peut qualifier de réforme parce qu'il ne vise pas une société juste (en réalité, il ne fait que masquer pour quelques années certaines des injustices actuelles les plus criantes), un bill qu'il est si difficile de lire et dont on peut si difficilement découvrir les intentions qu'il pue la vieille politique, un bill qui outrage le concept même le plus large d'un fédéralisme coopératif.

Puisque d'autres députés parleront des nombreux aspects de ces questions, je limiterai mes remarques ce soir au problème des relations fédérales-provinciales. Je ne voudrais pas laisser croire évidemment qu'il s'agit de questions distinctes; elles sont toutes un reflet de l'arrogance de ce gouvernement. J'aimerais toutefois souligner certains aspects qui sont particulièrement importants pour les provinces.

Dans son assaut de l'économie canadienne au cours des trois dernières années, le gouvernement a non seulement aggravé l'état des économies provinciales, mais il a sérieusement réduit l'aptitude des provinces à résoudre leurs problèmes. Chaque fois que le gouvernement fédéral tasse l'économie de son gros pied, ce sont les provinces qui doivent en faire les frais par une augmentation des versements de bien-être. Il est donc révoltant de voir que ce bill se préoccupe si peu des provinces et des graves embarras économiques vers lesquels les a poussées le gouvernement fédéral.

Le besoin de coordonner les politiques fiscales fédérales avec les impôts provinciaux et municipaux devient de plus en plus urgent. Le taux des dépenses municipales et provinciales réunies croît à un rythme beaucoup plus rapide que celui du gouvernement fédéral. Nous ne pouvons plus nous désintéresser allègrement de l'écart entre les recettes et les dépenses provinciales en disant que les provinces peuvent tout simplement augmenter leur propres impôts pour combler cette différence.

En premier lieu, si le gouvernement cherche sincèrement à instituer un régime fiscal plus rationnel et plus juste, il doit admettre le fait que tous ces impôts ne proviennent, en définitive, que du même contribuable. Deuxièmement, outre l'impôt sur le revenu, les revenus des provinces ont tendance à provenir de sources beaucoup plus régressives. L'augmentation des taxes de vente et des taxes immobilières représente un lourd fardeau pour ces groupes à faible revenu que le gouvernement fédéral prétend vouloir aider. Troisièmement, toutes les fois que le gouvernement modifie la structure fédérale de l'impôt, la

répercussion est immédiate sur les revenus des provinces. Économiquement et politiquement parlant, la question de l'impôt devrait être l'objet de consultation et de coopération avec les provinces.

Pourquoi, alors, le gouvernement s'en est-il abstenu? Le gouvernement fédéral ne voit peut-être aucune objection à pousser les gouvernements provinciaux à un tel point d'exaspération qu'ils devront établir leurs propres régimes fiscaux. Ce serait un bon point électoral pour le parti libéral qui se considère lui-même comme le seul représentant de l'unité nationale. Après avoir permis à la balkanisation de s'établir du fait de sa propre négligence, il pourrait prétendre devant l'électorat canadien qu'il va remettre à leur place les gouvernements provinciaux. M. John Robarts, l'ancien premier ministre de l'Ontario, a accusé la nouvelle législation sur la réforme fiscale de ne pas tenir compte de la situation des provinces et des municipalités en matière d'impôt. Il a réclamé un ensemble de réformes fiscales entièrement intégré et coordonné ainsi que des réformes dans le domaine de la sécurité sociale.

Un tel programme exigerait beaucoup de temps et de soin. Il faudrait aussi un certain courage, non seulement parce que les provinces ne sont guère désireuses de négocier, mais aussi parce que le ministre des Finances (M. Benson) devrait abandonner son attitude orgueilleuse à l'égard de ses réalisations passées. Nous-mêmes, du parti de l'opposition, espérons pouvoir lui donner toutes les chances d'adopter une meilleure attitude. Comme le chef de l'opposition (M. Stanfield) l'a fait remarquer le 14 septembre, l'échec du Livre blanc a son origine dans l'étrange obstination du ministre des Finances.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Le ministre veut-il en appeler au Règlement?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec grand intérêt l'énoncé des problèmes fédéraux-provinciaux. Comme certains d'entre nous ne pourront pas être présents ici demain, je me demande si nous ne pourrions pas obtenir le consentement unanime de la Chambre pour permettre au député de sauter la dernière page de son discours et de poursuivre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour la même raison et je signale que, comme nous ne parlerons pas de ce sujet demain, le ministre peut revenir dans deux ou trois jours écouter le reste de ce discours.

M. Bell: Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler que, même si ce soir il nous est permis d'écouter un discours additionné de notes abondantes, il n'est pas à la hauteur de celui qu'a prononcé l'autre soir le secrétaire parlementaire et qui était le plus bel amas d'âneries jamais entendues ici.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre.

L'hon. M. Dinsdale: Et en plus il était soigneusement rédigé.

M. Francis: Puis-je poursuivre quelques minutes?

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Il ne semble pas y avoir consentement unanime.